



Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Marie DAVID, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Rachida MALTOUF, Norbert MANUEL, Jean-Christophe SOINNE, Jacques RABELLINO, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Dam CA, Rémi MAURICE, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Danielle LERICHE, Ysabel LANNEZ.

Secrétaire de séance : M^{me} Béatrice MASSON.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2020

Monsieur le Maire remercie M. Jacques PIOT pour avoir dressé la trame du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2020, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le contenu de ce compte-rendu.

2/ Vote des comptes de gestion 2019 (commune, eau, assainissement non collectif)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptes de gestion de la commune sont actuellement placés sous le contrôle de Monsieur le Receveur Municipal (Trésor Public).

Des modifications législatives en cours (suite à la dématérialisation des procédures administratives) sont destinées à rapprocher plus étroitement à l'avenir les gestions comptables réalisées par le Trésor Public et les services des mairies.

Monsieur le Maire expose également que le transfert des compétences "production et distribution de l'eau potable" et "assainissement non collectif (ANC)" à la 3CM en date du 1/01/2020 a pour conséquence une dernière délibération par notre Conseil sur les résultats de l'exercice précédent.

Il précise que :

- une subvention de 128 100 € de l'Agence de l'Eau (accordée à Béligneux) sera perçue par la 3CM en 2020, permettant ainsi de poursuivre l'accompagnement des travaux de renforcement des canalisations émanant de la station de pompage de Chânes,
- le respect des contrôles des installations ANC (42) depuis 2011 a comme effet l'absence de tout équipement à risque pour l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les comptes de gestion fournis par le Trésor Public.

3/ Vote des comptes administratifs 2019 (commune, eau, assainissement non collectif)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats constatés au 31/12/2019 pour les comptes administratifs des budgets de la commune, de l'eau potable et de l'assainissement non collectif.

Il expose et commente, sur l'écran de la salle, les différents comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune, remis aux conseillers avec l'invitation à cette séance.

Conformément aux directives de la loi, Monsieur le Maire quitte la salle en confiant la présidence du Conseil à M. Yves MEYER, doyen d'âge.

M. MEYER présente les comptes administratifs à l'approbation du Conseil, qui les valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil, qu'il remercie pour la confiance qui lui a été accordée. Il remercie également le personnel administratif de la commune, et tout particulièrement M^{me} Nancy COURTAUX, notre secrétaire générale, pour le travail conséquent réalisé au bénéfice de notre collectivité.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h09 pour accueillir M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain, qui est venu le remercier chaleureusement pour son engagement, depuis de nombreuses années, au service de la collectivité, ainsi que pour toutes les actions entreprises par lui-même et son équipe au bénéfice de l'intérêt général. Monsieur Francis SIGOIRE, Maire, a reçu des mains du Sénateur, la médaille du Sénat gravée à son nom.

La séance du Conseil reprend son cours.

4/ Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats de l'exercice 2019 aux comptes du nouvel exercice.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à cette proposition.

5/ Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition émise par la commission des finances (maire et adjoints) consistant à maintenir en 2020 les taux d'imposition locaux appliqués en 2019.

La loi de finances pour 2020 prévoit un blocage de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des taux d'imposition directe appliqués en 2018 (chiffres de 2019 non encore publiés) dans les communes de la 3CM et dans plusieurs autres communes voisines de Béligneux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

6/ Vote des subventions aux associations

M^{me} Béatrice MASSON présente, sur l'écran de la salle, le tableau des subventions qu'il est prévu de verser aux associations communales et intercommunales. Elle fournit des explications détaillées au sujet des principales associations concernées.

*** LES AINTREPIDES**

Le plus gros poste de dépenses concerne la restauration scolaire et l'accueil périscolaire. L'évolution de la fréquentation des services reste stable. Les Aintrépidés ont tenu compte de l'augmentation légale du SMIC et des salaires selon la grille d'ancienneté de la convention collective, ainsi que l'éventuelle hausse des prix par le fournisseur de repas (2,35% dès janvier 2020).

Une employée à temps partiel (4h/mois) a intégré l'équipe administrative pour l'assistance à la comptabilité et à la paye.

La demande de subvention est revue à la baisse ; compte tenu de la baisse du nombre d'enfants accueillis pendant cette année scolaire, le coût aidé par enfant avoisine toujours 1,41 €.

La clé de répartition des charges administratives liées à la cantine et au périscolaire s'élève à 80% pour la cantine et de 20% pour le périscolaire.

*** LES LÔNES**

En 2019, la fréquentation des enfants de Béliigneux a augmenté de 4,65% par rapport à 2018 avec **1 861 journées**.

Les vacances de février feront la part belle aux talents des enfants autour des activités de danse, chant, jeux et cuisine.

*** LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

La subvention allouée au fonctionnement de la bibliothèque est indexée sur le nombre d'habitants de la commune. Cette somme doit être utilisée tant pour le fonctionnement que pour les animations.

*** Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM)**

Un nouveau bureau sous l'égide de M^{me} PENNEC a présenté les actions réalisées en 2019, qui fut très riche en événements (partenariats, formations, événements, intervenants).

Béliigneux compte 43 assistantes maternelles dont 19 sont adhérentes au RAM.

80% des assistantes maternelles du secteur (Balan/Béliigneux/Bressolles) ont utilisé au moins un des services du RAM (réunion, conseil juridique, formation, ...)

Le recensement des places disponibles s'effectue sur la totalité des AM du secteur.

Compte tenu de la baisse d'assistants maternelles sur le secteur (départ retraite, etc...), une matinée découverte et valorisation du métier d'assistant maternel fut organisée en partenariat avec le Pôle Emploi de Miribel-Meximieux.

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal des subventions proposées, et du planning de leur versement.

M^{me} Annie CLAIR, présidente de la bibliothèque communale, ne participe pas au vote.

7/ Vote du budget primitif 2020 de la commune

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de l'état d'endettement (emprunt par emprunt) de la commune arrêté au 1/01/2020.

Le montant restant dû (capital et intérêts) s'élève à 1 081 850 €.

Monsieur le Maire présente ensuite les dépenses et recettes prévues en 2020 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il apporte de nombreux commentaires sur les postes affectés de crédits importants, et explique toutes les dépenses envisagées pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 qui lui a été présenté.

8/ Tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire présente, sur écran, la grille des postes dont une modification pour un agent d'urbanisme qui consiste en l'augmentation de son temps de travail, passant à 3,5 jours par semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

9/ Frais d'affranchissement des courriers médicaux

M^{me} Claire GOMEZ expose au Conseil que le Collège Marcel Aymé de Dagneux met son infirmerie à la disposition des écoles maternelle et élémentaire des communes voisines. Les enfants bénéficient ainsi d'un accompagnement médical.

En contrepartie, il est demandé au Conseil Municipal la participation aux frais de suivi des dossiers pour un montant de 0,90 € par élève et par an, ainsi que la prise en charge des communications inhérentes à l'activité pour un montant forfaitaire de 70 €, soit **318 enfants x 0,90 + 70 = 356,02 €**.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le versement de la participation de **356,20 €** au Collège Marcel Aymé pour l'année scolaire 2019/2020.

La séance est levée à 21h30.